



**ARRETE MUNICIPAL**

N°2020/SG/MS/NV/0169

**OBJET : DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MADAME SCHUT STEPHANIE 4EME ADJOINTE AU MAIRE-**

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-18,

Vu le procès-verbal du conseil municipal du 03/07/2020 relatif à l'élection du maire et des adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/07/043 en date du 03/07/2020 relative à l'élection du Maire,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/07/44 en date du 03/07/2020 relative à la création de 8 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/07/45 en date du 03/07/2020 relative à la l'élection des adjoints,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires municipales de donner délégation à l'ensemble des adjoints et plus particulièrement à Madame SCHUT Stéphanie,

Considérant que celle-ci sera amenée à signer tout document administratif en cette qualité,

Vu le budget communal,

ARRETE

**ARTICLE 1 :**

A compter du **23/07/2020**, Madame SCHUT Stéphanie 4<sup>ème</sup> adjointe au maire est habilitée à intervenir dans le domaine de la politique de la commande publique et des travaux,

Elle exercera les fonctions suivantes :

- élaboration des dossiers,
- étude et suivi des dossiers.

**ARTICLE 2 :**

Cette délégation entraîne, dans ses domaines de compétences, délégation de signature des documents suivants :

- les courriers,
- les arrêtés,
- les contrats,
- les conventions,
- les bons de commande,

- les mandats de paiement, les titres de recettes et toutes pièces comptables,
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement.

**ARTICLE 3 :**

La signature, par Madame SCHUT Stéphanie 4ème adjointe, des pièces et actes repris à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante :

**Pour le Maire et par délégation,  
La 4ème Adjointe au Maire en charge  
de la politique de la commande publique  
et des travaux  
Stéphanie SCHUT**

**ARTICLE 4**

En cas d'absence du 1er adjoint, la 4ème adjointe reprendra les délégations du 1er adjoint.  
La signature par Madame SCHUT Stéphanie, 4ème Adjointe, devra être précédée de la formule suivante :

**Pour le Maire et par délégation,  
La 4ème Adjointe au Maire  
Stéphanie SCHUT**

**ARTICLE 4 :**

Il est certifié sous ma responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif.

**ARTICLE 6 :**

La Directrice générale des services et Madame le Receveur municipal sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et inscrit au recueil des actes administratifs.

Copie de cet arrêté sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Provins,
- Madame le Receveur municipal,
- Madame la Directrice générale des services
- Madame la Directrice des ressources humaines,
- L'intéressée,

**Fait à Nangis, le 23/07/2020**

*(en 2 exemplaires originaux)*

**Le Maire,**

**Nolwenn LE BOUTER**



Notifié à l'intéressée

le 20/08/2020

Signature :

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20200724-2020-SG-0169-AR  
Date de télétransmission : 24/07/2020  
Date de réception préfecture : 24/07/2020